



SILKAN RT S.A.

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L.225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF
AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Groupe indépendant d'audit et de conseil

105, av. Raymond Poincaré - CS 81691 - 75116 Paris Cedex 16
Tél : +33 1 45 00 76 00 - Fax : +33 1 45 00 40 10
T.V.A. FR 45 347 496 788

www.gva.fr - info@gva.fr

GVA AUDIT SAS - Société par actions simplifiée de Commissaires aux Comptes inscrite à la Compagnie de Paris au capital de 50 000 €
Siret 347 496 788 00022 - NAF 6920 Z

Membre de UHY International, réseau de cabinets indépendants d'audit et de conseil 

 Membre Indépendant du Groupement Différence

Certifié ISO 9001
Version 2008



SILKAN RT S.A.
Société Anonyme au capital de 779 874 €

20, rue de la Reynie
75004 Paris

RCS PARIS 449 305 044

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L.225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF
AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global

Groupe indépendant d'audit et de conseil

105, av. Raymond Poincaré - CS 81691 - 75116 Paris Cedex 16
Tél : +33 1 45 00 76 00 - Fax : +33 1 45 00 40 10
T.V.A. FR 45 347 496 788

www.gva.fr - info@gva.fr

GVA AUDIT SAS - Société par actions simplifiée de Commissaires aux Comptes inscrite à la Compagnie de Paris au capital de 50 000 €
Siret 347 496 788 00022 - NAF 6920 Z

des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à 324 636 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

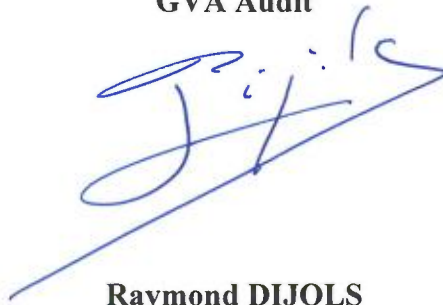
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris, le 24 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

GVA Audit



Raymond DIJOLS

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX 5 PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux 5 personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31/12/2017 s'élève à 324 626 euros (Trois cent vingt-quatre mille six-cent-vingt-six euros).

Paris, le 21 septembre 2018



Serge Delwasse
Le Président du Conseil d'Administration